

Pillage de ressources forestières - Le réseau mafieux de la Région Diana

La Vérité – Sandra Rabearisoa - 27/11/12

La forêt du grand nord en état d'alerte. Les trafics en tout genre ne cessent de s'accroître dans cette partie de l'île. Alors que le phénomène bois de rose est en mal d'être maîtrisé, un trafic du même genre s'opère dans plusieurs forêts de la Région Diana. Bois précieux comme le Palissandre et autres bois d'œuvre ne sont pas épargnés. L'exploitation illicite gagne de l'ampleur. Les nombreux cas recensés dans plusieurs espaces forestiers démontrent l'implication de tout un réseau mafieux dans cette spirale infernale. Pis encore, le phénomène va jusqu'à affecter les aires protégées qui se trouvent menacées en ce moment. Les espaces protégés d'Analamerana, d'Ankarana de même que la forêt d'Ambre multiplient les défenses contre les pillages. Lumière sur l'emprise du réseau mafieux de la Diana.

70% des bois qui circulent dans la ville d'Antsiranana sont illégaux d'après les statistiques obtenues auprès de la direction de l'Environnement et des Forêts. Même ce pourcentage élevé paraît encore faible au vu de la réalité qui prévaut dans cette localité. L'œuvre de réseau mafieux favorise la recrudescence des trafics de bois précieux tels que le Palissandre et d'autres bois d'œuvre ou de construction connu sous les appellations malgaches de Hintsy et le Ramy entre autres. Le réseau regroupe des riverains des forêts naturelles, des exploitants non déclarés, qui font un tandem avec des Forces de l'ordre et des employés en charge de la surveillance des forêts. Les coupes illicites se succèdent suivant une fréquence variable allant de 2 fois par semaine jusqu'à une fois par jour. En principe, la délivrance de permis de coupe de Palissandre est suspendue dans la Région Diana mais il n'empêche que les bois continuent d'être abattus. Le syndicat des exploitants forestiers à Antsiranana qui regroupe 15 membres restent silencieux et avouent même être impuissants face à ce phénomène. Comment se définit alors le circuit du trafic ? De nombreux bois provenant des forêts pillées débarquent dans la ville sans qu'il soit possible d'en déterminer la traçabilité, c'est-à-dire leur lieu de provenance. Les propos d'une quinzaine de menuisiers interrogés dans la ville d'Antsiranana confirment cette réalité. En remontant plus loin, les informations révèlent que la plupart des bois travaillés dans les menuiseries comme le Palissandre sont en provenance des forêts de Sambava ou de la forêt d'Ambre, précisément celle-ci à proximité de Joffre-ville. La propriétaire d'une scierie située à l'entrée de la ville d'Antsiranana confie que « nous recevons souvent des bois dans notre scierie et les véhicules qui les transportent sont accompagnés par des agents forestiers qui assurent que les bois sont en règle avec des papiers à l'appui ». Mais cela n'empêche que la propriétaire de la scierie s'inquiète. Une fois de plus, elle affirme que les lieux de provenance des bois sont inconnus. Considéré comme bois précieux au même titre que le bois de rose et le bois d'ébène, le Palissandre n'a pourtant pas fait l'objet d'interdiction au niveau de la législation. L'ordonnance 2011 – 0001 promulguée en août 2011 stipule la répression des infractions relatives aux bois de rose et bois d'ébène mais exclut le Palissandre. Du coup, ce bois précieux continue de faire l'objet d'exploitation le plus souvent illicite et se trouve même en voie d'extinction. Les explications obtenues auprès de la direction Eaux et Forêts (Dref) à Antsiranana stipule que l'exploitation du Palissandre doit suivre un processus d'adjudication pour le cas d'exploitation forestière sur un terrain domanial. Malgré l'existence d'une telle procédure légale, la Dref ne dément cependant pas exploitation de bois dans la plus grande illégalité. Selon la loi, seul un terrain domanial d'une étendue supérieure à 100ha peut faire l'objet d'une adjudication alors qu'il n'existe aucun endroit conforme à cette condition dans la Région Diana. Par conséquent, aucune exploitation n'est donc permise en principe. Mais la réalité est toute autre. Pour le moment, seuls les propriétaires d'un terrain privé peuvent se voir octroyer un permis de coupe. Ces mêmes propriétaires utilisent les autorisations dans d'autres endroits qui ne sont pourtant pas visés par la loi.

Témoignages révélateurs

Leonce Tombomeva, chef triage de la direction de l'Environnement et des Forêts depuis 9 années au niveau des Communes d'Antsiranana, témoigne des nombreuses difficultés auxquelles il fait face dans son quotidien. Cet employé de la Dref posté à Anivorano - Nord n'hésite pas à avancer que « 90% des bois à cet endroit résultent de trafic illicite ». Et de poursuivre que « les trafiquants opèrent souvent vers 1 heure ou 2 heures du matin. Ils transportent les bois du côté de la réserve d'Analamerana à l'aide de charrettes à bœufs. Il arrive également que certains bois sont stockés dans des lieux cachés dans la forêt et ils reviennent les récupérer au milieu de la nuit ». Sur cette lancée, il raconte en détails le déroulement de ses patrouilles avec des agents du Mnp et des forces de l'ordre pendant la nuit. « Nous sommes obligés de nous cacher dans les buissons pour guetter l'arrivée des trafiquants. Lorsqu'ils débarquent, ils sont d'abord précédés par un éclaireur qui s'assure que le lieu est désert. Par la suite, l'individu appelle ses compères équipés de hâches sur un simple coup de fil leur signalant que la voie est libre. C'est à ce moment qu'on les surprend mais il arrive que les trafiquants soient munis d'armes pour intimider les surveillants ». Le quotidien des trafiquants de bois débute de manière différente à celle du commun des mortels. En effet, après une nuit dans les forêts, de gros camions transportent les bois vers la ville aux environs de deux heures de la matinée. Ces gros engins font le va-et-vient pour ramener les bois dans les scieries. Une fois dans les usines, le contrôle est beaucoup moins rigoureux à ce stade puisque les bois sont déjà découpés en planches destinées à la fabrication de meubles dans les menuiseries. Qui plus est, l'inspection des agents de l'environnement et des forêts se fait de plus en plus rare. Nous avons également pu recueillir les témoignages d'un chef quartier dans la commune d'Antohombato qui aide l'unique garde forestier du Mnp qui travaille dans cette partie pour surveiller le parc de la Montagne d'Ambre. Il confie que les braconniers viennent sur les lieux pendant la nuit pour commettre leur forfait. A défaut de moyen de transport pour déplacer les bois, ils utilisent des charrettes à bœuf. Au cas où ils sont surpris par les gardes forestiers, ils vont jusqu'à menacer ces derniers.

Des barrières passives

Un fait qui étonne plus d'un, les barrières érigées par les agents des Forces de l'ordre sont quasiment devenues de vraies passives pour les trafiquants. Normalement, les véhicules qui transportent les bois doivent être interceptés par les policiers ou les gendarmes postés à chacun des endroits. En effet, à chaque sortie des forêts, l'on peut apercevoir une barrière policière ainsi que le long de la route nationale qui mène vers la ville d'Antsiranana. Mais les véhicules arrivent quand même à traverser ces « petites frontières ». Finalement, les informations ont permis de faire le lien entre les maillons de la chaîne qui compose le réseau des trafiquants. Parmi ces maillons figurent des agents des Forces de l'ordre. Pire encore, l'on a même les preuves que des policiers sont directement impliqués dans les trafics de bois ou se déclarent même en être les propriétaires. Une information qui est avérée si l'on jette un coup d'œil aux procès verbaux de saisie au bureau du Madagascar national park du côté de la réserve d'Analamerana. Un Pv de saisie effectué le 4 avril 2011 montre clairement qu'un agent du Fip est suspecté comme étant le propriétaire de 36 rondins de Palissandres saisis en provenance des forêts à proximité d'Analamerana et transportés dans un camion le long de la Rn6. L'affaire a impliqué un dénommé B. qui fait partie de la Force d'intervention de la police ou Fip.

Des failles au niveau du tribunal d'Antsiranana

Le laxisme règne dans l'application des lois contre les infractions relatives à l'exploitation illicite des bois précieux et ceux non précieux. Les plaintes déposées par les agents forestiers vont droit dans le mur. Dans la plupart des cas, les trafiquants de bois sont laissés dans l'impunité et recouvrent la liberté aussi rapidement après leur arrestation. Pourtant le code des aires protégées publié l'année 2008 prévoit jusqu'à 20 années d'emprisonnement pour les infractions liées aux ressources forestières. Plusieurs sources concordantes confirment cette défaillance au niveau des autorités judiciaires. En effet, le rôle des agents du Mnp ainsi que ceux de la Dref se limite à l'interpellation et la saisie des bois mais n'ont pas le même pouvoir que les Officiers de police judiciaires ou Opj. Le sort des trafiquants est remis entre les mains de la Justice. Pour cette année 2012, le Mnp a pris 5 trafiquants sur le fait dont 3 incarcérés et 2 libérés au bénéfice du

doute sur décision du Tribunal d'après les données de Saindou, chef de volet conservation et recherche au Mnp d'Antsiranana. Les acteurs dans la protection des forêts pointent du doigt les autorités judiciaires qui d'après eux « sous estiment la valeur des ressources forestières » et ne font pas une application conforme de la législation dans ce sens. D'autre part, les agents de la Dref et ceux du Mnp se renvoient la responsabilité dans les complots avec les réseaux mafieux en question.

Les réserves naturelles menacées

Le phénomène d'exploitation illégale gagne de plus en plus d'ampleur au point de compromettre énormément la sécurité voire la raison d'être des parcs nationaux et les réserves naturelles. Notons que la Région Diana abrite plusieurs forêts protégées dont la réserve spéciale d'Ankarana, la réserve spéciale d'Analamerana, le parc national de la montagne d'Ambre. Ce dernier, compris dans la forêt d'Ambre, présente une superficie de 23 010ha et se divise en deux secteurs, à savoir le parc national qui s'étend sur 18 200ha et la réserve spéciale d'une surface de 4 810ha. D'après les informations, la majorité des bois, dont les bois précieux comme le Palissandre, sont issus des forêts à proximité de ce parc national. Pourtant, ce dernier regorge de nombreux atouts en étant en premier lieu un réservoir d'eau pour les habitants des Districts d'Antsiranana I et II. Pour le Mnp, les 13 agents ont des difficultés à couvrir cette superficie, puisque 1 agent est en charge de 2 000 ha. Les guides touristiques sont également témoins de ce genre de trafic et ont dû sacrifier certains de leurs circuits. Sans la prise de mesures strictes, les prédictions vont jusqu'à une dégradation imminente des forêts d'ici une vingtaine d'année. Pour faire face à ce fléau, les responsables du Mnp ont effectué une demande d'extension de la forêt classée. Pour le moment, la surface demandée bénéficie d'une protection provisoire mais en attendant la confirmation d'une protection définitive, les pillages aux alentours continuent. « Au rythme actuel de la pauvreté, la croissance démographique et la mauvaise gouvernance, les blocs forestiers seront d'ici quasi – inexistants à Madagascar peu » prédit, Ndranto Razakamanarina, Président de la plate – forme Alliance Voahary Gasy dans son discours pour l'ouverture de la séance dédiée à l'état des lieux sur la gouvernance forestière au Dlc Anosy le 18 octobre dernier. Une déclaration qui donne à réfléchir sur l'avenir des ressources forestières surtout des bois précieux, de la Grande-Ile qui se trouvent en péril à cause des trafics.



Écrit par Réalisée par Sandra RABEARISOA (Coopération avec la Fes/Friedrich Ebert Stiftung) Mardi, 27
Novembre 2012 12:22

Source : http://www.laverite-mada.com/index.php?option=com_content&view=article&id=805:pillage-de-ressources-forestieres-le-reseau-mafieux-de-la-region-diana&catid=11:chronique